



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 3 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/16 -

Date de la convocation municipale : 28 mai 2020

**OBJET :**

Approbation des frais de représentation du Maire pour l'année 2020.

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA - MM. Jean de PALEVILLE - Alain GRANDGIRARD - Stéphane LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils peuvent décider de lui verser des indemnités pour frais de représentation. Celles-ci ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Ainsi en est-il notamment des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des manifestations auxquelles il participe dans le cadre de ses fonctions. Vu les déplacements plus nombreux occasionnés entre autres par les réunions organisées par la Métropole, il est proposé au conseil municipal d'attribuer au maire pour l'année 2020, un montant identique à celui de l'exercice précédent soit 1 500,00 € (mille cinq cent euros) de frais de représentation.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés le versement d'indemnités pour frais de représentation du Maire pour l'exercice 2020 à hauteur de 1 500,00 € (mille cinq cent euros).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

  
André BERTERO